

Appel à candidature

**Le Parc naturel régional du Vexin français
recherche**

**un artiste ou un collectif d'artistes
professionnels**

**pour la création d'une exposition
sur la thématique de l'arbre, le bois, la forêt**

**à la Maison du Parc (Théméricourt)
du 5 juillet au 30 novembre 2025**

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

1/ Contexte

Au nord-ouest de l'Ile-de-France, le territoire du Parc naturel régional du Vexin français s'étend sur 97 communes du Val d'Oise et des Yvelines.

Entité de caractère, le Vexin français offre une qualité de paysages et des milieux naturels étonnants (coteaux calcaires, marais, bois...) en Ile-de-France. Il est également remarquable par la grande homogénéité et la qualité architecturale des villages et a été labellisé Pays d'art et d'histoire en 2014.

Le Parc est un outil de gestion et d'aménagement au service d'un territoire et de ses habitants. Il met en œuvre un projet de développement durable fondé sur la mise en valeur de ses atouts, de son identité, de ses patrimoines naturels, paysagers, culturels.

Le musée du Vexin français a ouvert ses portes en septembre 2001.

Pôle phare du Vexin français, il accueille, oriente, renseigne les visiteurs sur les ressources patrimoniales, informe sur le rôle du Parc et ses missions en touchant un public le plus large possible. Environ 15 000 personnes sont ainsi accueillies sur le site chaque année.

Il s'agit avant tout de présenter l'évolution du Vexin français à travers l'histoire et ses perspectives contemporaines, d'offrir aux visiteurs une découverte synthétique du territoire et de les inviter à visiter les antennes de l'écomusée ou d'autres sites d'intérêt patrimonial.

Son principal objectif est d'être avant tout un lieu de compréhension des enjeux actuels du territoire et d'apporter aux visiteurs des clés de lecture en relation avec d'autres sites.

Les expositions permanentes et temporaires, la programmation culturelle, ateliers pédagogiques, événements, journées à thème en lien avec les thématiques traitées concourent à une meilleure connaissance des ressources du Vexin français mais aussi à une réelle diffusion de cette connaissance par l'échange d'approches et de points de vue.

Afin d'apporter un regard sensible et d'interroger certains enjeux du territoire par une approche artistique, le Parc présente depuis 2018 des expositions valorisant des artistes inspirés par le Vexin.

Après une première exposition des photographies de paysages d'Olivier Verley, de janvier à mars 2018, le Parc a proposé un appel à candidatures en 2019 et a accueilli l'exposition « Paysages du Vexin » de l'artiste peintre Christian Broutin pendant l'été.

En 2020, il a renouvelé son principe d'appel à candidature sur la thématique du « Vexin, côté Nature ». Le collectif constitué de Sabine Krawczyk et Claude Delafosse a ainsi été retenu pour leur exposition « Autour du Pot », présentée de septembre à novembre 2020.

En 2022, c'est Isabelle Diffre et son exposition « Seconde Nature » qui a investi les salles d'exposition temporaire, sur le thème « Vexin, récup'Art ».

En partenariat avec le Département du Val d'Oise, le Parc souhaite poursuivre ce principe d'appel à candidatures afin d'offrir la possibilité à des artistes professionnels (un artiste ou un collectif d'artistes) d'exposer sur le site de la Maison du Parc, au musée du Vexin français, à Théméricourt, sur le second semestre 2025 (de début juillet à fin novembre 2025)

L'arbre, le bois, la forêt

En 2025 le Parc a fait le choix de valoriser la thématique de l'arbre et de la forêt sur l'ensemble de l'année, avec une exposition scientifique et ludique « Promenons-nous dans Le Bois » réalisée par l'Exploradôme, de janvier à fin juin et une exposition artistique de juillet à novembre.

Pour cette exposition artistique, les artistes sont invités à élaborer leurs propositions en explorant les thématiques de l'arbre, du bois, de la forêt grâce à des techniques et mediums variés, tels que installations, sculptures, photographies, peintures, collages, encre de chine, brou de noix, montages vidéo ou supports numériques... (liste non exhaustive)

Les multiples facettes de la forêt, l'arbre et le bois sont autant de dimensions sur lesquelles peuvent jouer les œuvres : sources d'inspiration, supports de l'imaginaire, espace magique qui prête à la rêverie, lieux d'aventure, de refuge, lieux du mythe, du fantasme, ou encore de la peur...

L'intégration d'une proposition d'adaptation de la visite de l'exposition à des groupes scolaires (essentiellement d'âge primaire) serait un plus : proposition d'une visite-parcours de l'exposition ou atelier dont pourrait se saisir l'équipe d'animation du musée. Le comité de choix sera sensible à la prise en compte de cette dimension.

2/ Objet de l'appel à candidature

Le Parc souhaite accueillir un artiste professionnel ou un collectif d'artistes professionnels **du 5 juillet au 30 novembre 2025.**

L'artiste ou le collectif sélectionné présentera une série d'œuvres sous forme d'un parcours-exposition dans les salles d'exposition temporaire du musée du Vexin français.

Toutes les techniques et les mediums sont les bienvenus.

La thématique de l'exposition : **L'arbre, le bois, la forêt**

(une proposition de titre sera à transmettre avec la candidature)

3/ Conditions de participation

- exposition ouverte aux artistes professionnels uniquement,
- possibilité de constituer un collectif d'artistes pour l'occasion,
- proposer une série d'œuvres permettant une présentation dans l'ensemble des salles, correspondant aux conditions d'accueil du site décrites à l'article 4 et à la thématique retenue,
- une visite du site d'exposition est obligatoire avant le dépôt du dossier de candidature. Prendre rendez-vous avec Marie Loriné par mail m.lorine@parcduvexin.fr ou au 01 34 48 66 10,
- présence de l'artiste à des moments définis durant l'exposition pour des visites (vernissage, événement de clôture, possibilité de proposer des temps de rencontre avec le public, des ateliers ou conférences),
- l'artiste aura à sa charge l'acheminement et le retour des œuvres, sous sa responsabilité,

- assurances comprises,
- une rémunération de 15 000 € TTC sera versée à l'artiste ou au collectif (rédaction d'une convention permettant un échelonnement des paiements en 3 phases : création / présentation sur site / fin d'exposition)

4/ Caractéristiques du lieu d'accueil

Le lieu mis à disposition du ou des artistes se situe à l'étage du musée du Vexin français, dans les salles d'exposition temporaire du site (150 m² - voir photos en annexe).
Il est constitué de 3 espaces d'exposition contigus (voir plan en annexe).

Attention, ce lieu n'étant pas dédié à la présentation d'exposition artistique, il n'offre donc pas toutes les garanties pouvant éventuellement être attendues par le ou les artistes.

Nous attirons donc votre attention sur le fait que le site n'est pas équipé de climatisation dans les salles, ne possède pas d'humidificateur / déshumidificateur et qu'aucune surveillance physique des salles d'exposition n'est effectuée pendant les horaires d'ouverture au public.

Il n'y a pas de gardiennage la nuit, mais un système d'alarme relié à une télésurveillance et des caméras de vidéosurveillance à l'accueil du site.

Le système d'éclairage par spots orientables permet un éclairage d'ambiance de la salle, mais il n'existe pas de dispositif spécifique pour l'éclairage de chaque œuvre. L'artiste peut en revanche amener ses propres dispositifs d'éclairage s'il le souhaite, pour mettre en valeur ses œuvres.

A disposition rails de cimaise, tiges et crochets autobloquants (à noter : pas de dispositif anti-arrachement). A noter, le Parc ne dispose pas de socles de présentation pour l'exposition de sculptures. L'artiste devra donc utiliser son propre matériel d'exposition si besoin.

Un grand écran TV dans la deuxième salle permet de présenter une vidéo, au milieu du parcours d'exposition : fournir le support vidéo sur clé usb.

Pendant la durée de l'exposition, la vente d'œuvres ne sera pas possible sur place mais un affichage des prix et les contacts de l'artiste permettront la mise en lien pour les personnes intéressées.

5/ Conditions particulières

Le Parc prendra en charge :

- la mise à disposition du lieu d'exposition,
- la communication autour de l'exposition avec :
 - ✓ l'édition d'une affiche et d'un tract présentant l'exposition diffusés dans les mairies, les offices de tourisme et lieux touristiques du territoire et des environs,
 - ✓ la valorisation de l'exposition via ses supports de communication (site Internet, réseaux sociaux, newsletter, lettre des élus...),
 - ✓ envoi de communiqués de presse aux médias régionaux,
- l'organisation du vernissage de l'exposition :
 - ✓ réalisation et envoi des invitations,
 - ✓ prise en charge de la collation,

- l'assurance des œuvres in situ pendant la durée de l'exposition.

6/ Dossier de candidature

Les candidats devront déposer un dossier de candidature composé des pièces suivantes :

- une présentation de l'artiste ou du collectif,
- un dossier artistique synthétique comportant un texte de présentation de la démarche globale de l'artiste, de la (ou des) technique(s) utilisée(s), et des visuels d'œuvres réalisées
- une note d'intention présentant le projet artistique prévisionnel, l'intérêt pour la thématique et pour le territoire du Vexin français. Une première proposition de parcours-exposition est souhaitée avec les premières œuvres envisagées. Compte-tenu de la superficie de l'espace d'exposition, il est possible de présenter des œuvres existantes mais des créations originales devront aussi être réalisées.

=> Ces documents seront à fournir en version numérique.

7/ Dépôt des dossiers et sélection du ou des candidats

Les dossiers sont à transmettre en format numérique avant le **10 juin 2024** à m.lorine@parcduvexin.fr. Passé ce délai, les dossiers ne pourront en aucun cas être retenus.

Un comité de sélection, constitué de représentants du Parc et du Département du Val d'Oise se réunira fin juin pour étudier les propositions reçues.

Les candidats seront informés avant le 3 juillet 2024 de la suite donnée à leur projet.

8/ Informations concernant les engagements de l'artiste ou du collectif

L'artiste ou collectif retenu s'engage à installer son exposition du 1^{er} au 4 juillet 2025 et à être présent pour le vernissage (vendredi 4 au soir ou samedi 5 juillet) et un décrochage à partir du lundi 1^{er} décembre 2025.

L'artiste ou le collectif devra mettre en place par lui-même son exposition ainsi que son démontage et fournir les cartels des œuvres.

Dépôt du dossier de candidature avant le 10 juin 2024 à :

Marie LORINE
Responsable du pôle Education, Culture et Patrimoines
Parc naturel régional du Vexin français
Maison du Parc
95450 THÉMÉRICOURT
01 34 48 66 10
m.lorine@parcduvexin.fr

ANNEXE

Musée du Vexin français - salles d'exposition

Salle 1, vue depuis l'entrée



Salle 1, vue depuis le fond de la salle



Espace transition entre les 2 salles



Salle 2



Musée du Vexin français – plan de l'étage avec les salles consacrées à l'exposition temporaire – espaces 1 (64 m²), 2 (zone de circulation 34 m²) et 3 (72 m²)

Surfaces et fonctions

